

Communiqué de presse

Pully, le 18 juin 2018

Bilan très réjouissant de la campagne « Respect » : + 47% de placements en plus sur une année.

Pendant toute une année, GastroVaud et le Service cantonal de l'Emploi ont œuvré main dans la main afin d'encourager les employeurs de la branche à recourir prioritairement aux ORP pour recruter leur personnel. A l'heure du bilan, les initiateurs se réjouissent de la forte progression des annonces de postes vacants et des placements, qui facilitera l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet prochain, de l'obligation faite aux employeurs d'annoncer les postes vacants aux ORP, dans les branches présentant un taux de chômage d'au moins 8%.

Chaque jour, l'hôtellerie-restauration

- emploie des milliers de collaborateurs. Sans eux, la branche ne pourrait accueillir, restaurer et héberger ses clients!
- recrute de nouveaux collaborateurs, acteurs du service, des cuisines ou de l'intendance. Quel que soit leur niveau de formation, elle propose de nombreuses opportunités.
- s'engage en faveur de conditions de travail favorables: 5 semaines de vacances, un 13^e salaire, des formations continues garanties et offertes par une convention collective nationale.

Vous êtes à la recherche d'un emploi?

Bienvenue dans notre branche!



Respect!

Pour la restauration et l'hôtellerie,
des acteurs essentiels.

Chaque jour, les ORP vaudois

- soutiennent les demandeurs d'emploi. Ils délivrent des conseils, des formations et une connaissance approfondie du marché du travail.
- servent d'intermédiaires entre les employeurs et de leurs employés, qu'ils orientent, en fonction de leurs expériences et de leurs motivations.
- sont en contact direct avec les entreprises de l'hôtellerie-restauration. Ils disposent ainsi d'un large réservoir de places de travail immédiatement disponibles.

Vous avez besoin de conseils et d'orientation?

Les ORP favorisent votre réinsertion.

Lancée le 17 mars 2017, la campagne « Respect » se conclut sur un bilan très positif. En effet, tant le nombre d'annonces de postes vacants aux ORP que le nombre de postes repourvus grâce aux ORP ont augmenté, comme en témoignent les chiffres suivants :

	2017	2016	+/- unité	+/- en %
Postes annoncés	1189	931	+ 258	+ 28%
Postes repourvus	330	225	+ 105	+ 47%
Personnes sorties du chômage	1781	1623	+ 158	+ 10%

Motivée par la volonté conjointe de GastroVaud, de l'Etat de Vaud et d'Hotellerie romande de contribuer de manière dynamique à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi dans l'hôtellerie-restauration, la démarche était articulée autour de plusieurs moyens : une campagne d'affichage diffusée sur l'ensemble du territoire vaudois (en mars et en mai 2017), la diffusion de flyers dans les ORP et auprès des professionnels de l'hôtellerie-restauration, et la mise sur pied de huit rencontres décentralisées entre les responsables de ORP et les sections régionales de GastroVaud.

Anticiper l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018 de l'obligation d'annoncer les postes vacants

Cette campagne visait également à préparer les professionnels de l'hôtellerie-restauration à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet prochain, de l'obligation d'annonce des postes vacants, dans les branches où le taux de chômage atteint au moins 8%. La mise en place de ce dispositif fait suite aux décisions du Parlement relatives à l'application de l'initiative « contre l'immigration de masse » acceptée par le peuple suisse le 9 février 2014.

Touchée par un taux supérieur à la moyenne, de l'ordre de 10 à 12% selon les années, l'hôtellerie-restauration sera soumise à cette nouvelle contrainte. Les postes dans les domaines de la cuisine, du service, de l'intendance, de la lingerie et de la réception devront donc être annoncés aux ORP pendant 5 jours, avant

de pouvoir être publiés ailleurs (agences de placement, offres en ligne, etc.). Dès l'annonce, les ORP devront confirmer l'inscription dans un délai d'un jour et remettront aux employeurs des dossiers de candidats au maximum dans les 3 jours. Des informations complémentaires seront prochainement accessibles sur le site du Service cantonal de l'Emploi (www.vd.ch/emploi) et du l'Etat de Vaud.

Renseignements complémentaires :

François Vodoz, Chef du Service cantonal de l'Emploi, 021 316 61 04, francois.vodoz@vd.ch

Gilles Meystre, Président de GastroVaud, membre du Conseil de GastroSuisse, 079 204 52 15, gilles.meystre@gastrovaud.ch